

Communiqué de presse

L'Aide suisse à la montagne étend son programme Wi-Fi aux établissements de restauration

Adliswil, le 20 février 2024 – L'Aide suisse à la montagne élargit son programme Wi-Fi existant en faveur des établissements de restauration dans les régions de montagne. Jusqu'à présent, ce programme, lancé en collaboration avec GastroSuisse, soutenait les hôtels et les auberges de montagne dans l'acquisition et le renouvellement de leur infrastructure Wi-Fi. Désormais, les restaurants ou les cafés peuvent également déposer une demande auprès de l'Aide suisse à la montagne.

Pour rester attractifs sur le marché, les établissements d'hébergement et de restauration doivent disposer d'un bon réseau Wi-Fi. Un accès à Internet performant est devenu important non seulement pour les clients, mais aussi pour le fonctionnement de l'établissement. De nombreux hôtels et restaurants sont passés à des processus de commande et de paiement numériques. Une connexion Internet stable est indispensable pour que ces processus puissent fonctionner parfaitement.

L'Aide suisse à la montagne soutient les établissements de montagne dans l'acquisition, l'optimisation ou l'extension de leur infrastructure Wi-Fi. Désormais, outre les établissements d'hébergement, les établissements de restauration peuvent également déposer une demande de soutien. Une procédure d'examen simplifiée est appliquée à cet effet. Les demandes ne sont pas suivies d'une visite sur place par des experts bénévoles de l'Aide suisse à la montagne comme c'est le cas habituellement. En revanche, la compétitivité et l'authenticité des demandes sont vérifiées par l'organisation partenaire GastroSuisse. Au final, l'Aide suisse à la montagne prend en charge un montant forfaitaire de 50 pour cent des coûts, jusqu'à un maximum de 10 000 francs.

Environ 120 établissements d'hébergement soutenus jusqu'à présent

Avec le programme Wi-Fi lancé en décembre 2020, l'Aide suisse à la montagne a soutenu environ 120 établissements d'hébergement à ce jour. Dans le cadre de ce programme, près de 430 000 francs de contribution de soutien ont été accordés. Dès maintenant, les établissements de restauration profitent également de cette procédure simplifiée. «Nous souhaitons désormais soutenir les établissements de restauration dans leur processus de numérisation de la manière la plus simple possible», explique Beatrice Zanella, responsable des projets et des partenariats à l'Aide suisse à la montagne. «Pour y parvenir, les investissements dans une infrastructure Internet moderne et performante constituent une mesure tout à fait appropriée». Les établissements pouvant bénéficier d'un soutien sont les hôtels et les restaurants à partir de la zone de montagne 2, qui offrent entre un et 49 emplois à plein temps au maximum, qui ont moins de quatre étoiles et qui sont gérés de manière privée (voir aussi l'encadré).